

POLITIQUE DE PRÉVENTION À L'ÉGARD DES ACTES DE MALTRAITANCE ET DE LA TRAITE DE PERSONNES



1. PORTÉE

Cette politique s'applique au siège social et aux hôtels gérés, loués ou propriétés de Northland Properties Corporation Hotel's (« NPC »). NPC s'attend à ce que ses fournisseurs et partenaires commerciaux respectent toutes les lois et tous les règlements en vigueur; elle s'engage également à appuyer ses propriétaires, partenaires et autres intervenants de sa chaîne de valeur à observer ses principes dans le cadre de leurs activités et de leurs relations d'affaires.

NPC interdit formellement le recours à l'esclavage moderne, la traite de personne et aux actes de maltraitance dans le cadre de ses activités et de sa chaîne d'approvisionnement. Nous sommes engagés à mettre en œuvre des systèmes et des contrôles visant à nous assurer qu'aucun de ces actes ne prend place dans notre organisation ou nos chaînes d'approvisionnement.

2. ENGAGEMENT

Les droits de la personne sont des droits fondamentaux et des libertés inhérentes à tout être humain. NPC s'engage à respecter les lois étatiques et fédérales des États-Unis, les lois provinciales et fédérales du Canada, de même que les lois fédérales du Royaume-Uni, territoires dans lesquels nous exploitons nos établissements. Nous sommes une entreprise qui s'attend à ce que tous ceux qui travaillent avec nous ou pour notre compte appuient et respecte ces normes. Les comportements interdits en vertu de cette norme incluent, mais sans s'y limiter, les suivants :

- L'utilisation de travail forcé, y compris la prison ou l'exploitation. Cette interdiction inclut le transport, la réception, le trafic, l'hébergement, le recrutement ou le transfert de personnes par moyen de menaces, force, contrainte, enlèvement ou fraude.
- L'emploi de personnes de moins de 14 ans ou qui n'a pas l'âge légal d'occuper un emploi (selon l'âge le plus élevé).
- Le défaut de respecter les règlements et lois applicables relativement à la rémunération, aux heures de travail, aux heures supplémentaires et aux avantages sociaux.
- Le défaut de respecter le droit à la liberté d'opinion et d'expression, y compris la liberté d'émettre une opinion sans s'inquiéter, à condition



Toutefois, que l'exercice de tels droits n'interfère pas avec la réalisation sécuritaire et efficace du travail des personnes.

- Le défaut de respecter le droit à la vie privée des employés et des invités. NPC s'engage à protéger les renseignements recueillis à des fins professionnelles légitimes d'une façon raisonnable et conformément aux lois applicables.

3. INDICATEURS

La traite de personnes désigne l'activité par laquelle un individu organise ou facilite le transport d'une autre personne dans le but de l'exploiter. Les actes de maltraitance incluent la traite de personnes, mais désignent également le travail obligatoire et forcé, le travail des enfants et les soins inappropriés aux enfants (garde, garderie, camp de jour). Il s'agit de crimes et de violation de droits fondamentaux de la personne.

La traite de personnes inclut le trafic sexuel, le trafic de main d'œuvre et le trafic de drogues. Tous les services (accueil, services aux invités, nourriture et boisson, entretien, sécurité, ingénierie et tourisme) de notre entreprise doivent être au fait des indicateurs suivants :

- Personnes démontrant des signes de peur, d'anxiété, de tension, de soumission et de nervosité.
- Personnes ayant peu ou pas d'effets personnels (pas de valises ou de sacs).
- Personnes évitant les contacts visuels et les interactions avec les autres. L'apparence de manque de liberté de mouvement ou la surveillance continue.
- L'utilisation constante du signe « Ne pas déranger ».
- La réservation de plusieurs chambres par une même personne ou le logement de plusieurs personnes dans une même chambre.
- Le paiement d'une chambre en espèces ou carte de crédit prépayée.
- Le départ rare ou inexistant d'une chambre, ou le départ à des heures étranges.

Chaque indicateur pris individuellement ne désigne pas nécessairement la traite de personnes.

4. MÉTHODES ET OBJECTIFS DE PRÉVENTION

NPC aborde l'impact sur les droits de la personne des façons suivantes :

- NPC exige que tous ses employés suivent une formation sur la détection, le signalement et la documentation sur la Prévention des actes de maltraitance et la traite de personnes.
- NPC réalisera une vérification diligente des droits de la personne afin de déterminer s'il existe des impacts réels ou potentiels aux droits de la personne dans sa chaîne de valeur et visera à diminuer ces impacts au moyen de mesures raisonnables.
- NPC cherche à continuellement améliorer ses processus de vérification diligente en intégrant ses observations à ses politiques et procédures.
- NPC vise à établir et renforcer des mécanismes visant le signalement d'activités contrevenant de façon réelle ou potentielle aux droits de la personne.

5. EXIGENCES DE SIGNALEMENT

Les employés détenant des renseignements crédibles concernant des activités contrevenant de façon réelle ou potentielle à la présente politique doivent les signaler immédiatement conformément à la procédure interne établie. Le signalement rapide de tout manquement potentiel est critique en raison de la nature des actes. Le défaut de signaler des comportements illégaux réels ou potentiels ou des manquements réels ou potentiels à la présente politique peut également entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement.

Afin de signaler des renseignements ou des manquements, veuillez communiquer directement avec la direction de l'hôtel.

Des ressources supplémentaires visant le signalement de crimes de traite de personnes sont indiquées ci-dessous :

CANADA : Il est possible de communiquer avec la Ligne d'urgence canadienne contre la traite de personnes de façon confidentielle et anonyme en composant le 1 833 900-1010. Il est possible de communiquer avec les autorités policières locales pour effectuer un signalement anonyme en composant le 911 ou en appelant au numéro général local.

ÉTATS-UNIS : Ligne d'urgence nationale (sans frais 1 888 373-7888) ou message texte (233733) pour signaler la traite de personnes. Il est possible de communiquer avec les autorités policières locales pour effectuer un signalement anonyme en composant le 911 ou en appelant au numéro général local.



ROYAUME-UNI : Pour signaler un manquement présumé au Royaume-Uni, composez le 999, le 101 ou communiquez avec la ligne d'urgence pour signaler l'esclavage moderne au 0800 012 1700. De plus, veuillez vous assurer de remplir un Rapport interne d'incident relatif aux droits de l'homme.